

RCS : NIORT
Code greffe : 7901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 00081
Numéro SIREN : 377 530 563
Nom ou dénomination : GROUPE Y AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 26/11/2019 sous le numéro de dépôt 6869

Greffe du tribunal de commerce de NIORT



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 26/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/6869

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

Démission(s) de gérant(s)

Nomination(s) de gérant(s)

Déposant :

Nom/dénomination : GROUPE Y AUDIT

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 377 530 563

N° gestion : 1990 B 00081



Signature

GROUPE Y AUDIT

Société par actions simplifiée au capital de 37 000 €

**Siège social : 53 rue des Marais
79000 NIORT**

377 530 563 RCS NIORT

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt sept septembre, à quatorze heures,

Les associés de la société GROUPE Y AUDIT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à l'Hôtel Park Plaza Victoria Amsterdam – Damrak 1-5 – AMSTERDAM – 1012 (PAYS-BAS), sur convocation faite par lettre simple adressée le 18 septembre 2019 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Emmanuel BOQUIEN, en sa qualité de Président de la Société.

La société EXPRES, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 18 septembre 2019, est présente.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent **499 997** actions sur les 500 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Im *ly*



Signature

ORDRE DU JOUR

- *Lecture du rapport du Président,*
- *Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,*
- *Fixation de la rémunération du nouveau Président,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte de la démission de Monsieur Emmanuel BOQUIEN de ses fonctions de Président de la Société à compter du 30 septembre 2019 à minuit et décide de nommer en qualité de nouveau Président de la Société, pour une durée illimitée, à compter du 1^{er} octobre 2019 :

Monsieur Jean-Marc MENDES

né le 17 novembre 1969 à VITRY SUR SEINE (Val de Marne)

de nationalité française

demeurant 19 rue des Hospitaliers – 86130 ST GEORGES LES BAILLARGEAUX

Le Président est investi, conformément à l'article 15 des statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Jean-Marc MENDES ne sera pas rémunéré pour ses fonctions de Président de la Société.

En outre, il pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacements engagés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

gm ly



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président démissionnaire et le Président nommé en séance.

Le Président démissionnaire,
Emmanuel BOQUIEN

Le Président nommé en séance à compter du 1^{er} octobre 2019,
Jean-Marc MENDES¹

Bon pour acceptation des fonctions de Président

¹ Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Président ».



Signature manuscrite